

ÉQUIPEMENT SOUS PRESSION

UNE RÉGLEMENTATION POUR
UNE SÉCURITÉ OPTIMALE



■ Rappel de la législation

Un arrêté du 20 novembre 2017 définit les modalités de suivi des équipements sous pression (ESP). Ce suivi nécessite le recours à un Cahier Technique Professionnel (CTP) qui vient d'évoluer. Ce nouveau CTP 2020 précise en particulier les nouvelles obligations relevant de la responsabilité de l'exploitant, c'est-à-dire du propriétaire ou de l'utilisateur de l'installation.

Marquage CE

Selon la directive relative aux équipements sous pression 2014/68/UE, le montage sur site peut être réalisé sous votre responsabilité : c'est le cas des installations frigorifiques. Nous pouvons également réaliser le montage sous notre responsabilité : c'est le cas des ensembles frigorifiques.

Arrêté du 20 novembre 2017

Dans le cadre de l'exploitation de votre installation frigorifique, vous relevez de l'arrêté du 20 novembre 2017, complété par le Cahier Technique Professionnel (CTP) pour le suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression du 23 juillet 2020.

Ce CTP vous dispense de vérifications complexes et coûteuses, sous conditions du respect de son application dès la mise en service du système frigorifique.

Les évolutions majeures du CTP du 23 juillet 2020

- Vérification initiale réglementaire à réaliser avant la mise en service du système frigorifique ou, au plus tard, à la date de levée de toutes les réserves (le délai de 3 mois a été supprimé).
- Rédaction et mise en œuvre d'un plan d'inspection pour le suivi des installations frigorifiques.
- Évolutions des fréquences des inspections périodiques et des requalifications périodiques.
- Transmission d'un retour d'expérience tous les deux ans, ou lors d'accidents ou incidents sur les installations.



■ Équipements sous pression (ESP)

êtes-vous conforme ?

Étapes	Exigences réglementaires	Nos prestations
Approvisionnement	Directive 2014/68/UE	Achat et livraison d'une installation frigorifique (ou d'un ensemble CE sur option) conforme aux réglementations nationales (ou aux exigences essentielles de sécurité au sens de la directive 2014/68/UE, pour les ensembles avec marquage CE)
Installation	NF EN 378 NF EN 14276-2 NF EN 13480	Installation sur site conformément aux exigences de ces normes
Suivi en service	Arrêté ministériel du 20/11/2017 + CTP du 23 juillet 2020	- Vérification initiale - Mise à jour des dossiers d'exploitation - Organisation de la validation du plan d'inspection, des inspections et requalifications périodiques par un organisme habilité - Travaux de mise en conformité
Surveillance par l'administration	DREAL pour l'application de l'ensemble de la réglementation	Appui et conseils, avec interlocuteur privilégié pour les échanges avec la DREAL sur les ESP

■ Nous vous accompagnons dans vos démarches

Pour une installation neuve

En vous livrant une installation frigorifique, au sens de la directive 2014/68/UE, et en lui appliquant (pour les ensembles uniquement) les obligations relatives au marquage CE.

Pour la vérification initiale, nous pouvons organiser cette opération pour vous, en coordination avec un organisme habilité.

Pour une installation existante

Inspection périodique et requalification périodique

Nous pouvons être une interface entre vous et l'organisme notificateur afin d'organiser ces opérations.

Rédaction des plans d'inspection

Nous pouvons les rédiger pour vous et les faire approuver par un organisme habilité.

Travaux de mise en conformité des équipements sous pression (ESP)

Nous pouvons

- constituer le dossier réglementaire
- effectuer l'intervention sur site
- contacter un organisme habilité si nécessaire

■ Des solutions globales de maîtrise énergétique

Conseil, conception, installation, maintenance : nous avons choisi d'intégrer toutes les étapes de la vie d'une installation afin d'en piloter la performance. En proposant à nos clients des solutions globales, nous apportons toute notre expérience énergétique pour garantir la compétitivité de leur outil de travail, dans une logique de maîtrise de coût global. Notre expertise concerne les domaines frigorifiques et énergétiques. Nos solutions s'adaptent à chaque secteur et à chaque process, pour une multitude d'applications et de clients.

■ Une offre d'accompagnement complète vers la performance

Nous déployons une palette d'offres de conduite d'exploitation qui nous permet de proposer à nos clients un engagement sur la performance énergétique et environnementale, en fonction de leurs attentes spécifiques. Ces offres s'appuient sur des expertises intégrées qui répondent aux enjeux techniques, réglementaires, financiers et environnementaux.

■ Un maillage national pour une proximité optimale

Nous avons développé un réseau d'agences sur tout le territoire afin d'être au plus près de nos clients. Présence locale et organisation régionale pour fluidifier et simplifier les relations, combinées à la transversalité de centres supports spécialisés, véritables relais d'expertises. Une organisation unique qui nous permet de tenir nos engagements auprès de nos clients.

■ Des solutions innovantes pour les demandes très spéciales

Portées par l'ensemble de nos équipes techniques, la recherche et l'innovation constituent le cœur battant de notre projet d'entreprise, et le moteur de notre développement. Une innovation qui passe aussi par des partenariats que nous organisons avec des écoles et instituts de recherche.